

Melun, le 26 mai 2009

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Inspection  
Académique

Inspecteur de  
l'éducation nationale  
adjoint

Affaire suivie par  
François MORIN

Téléphone  
01 64 41 26 09  
Fax  
01 64 37 71 03

Courriel  
Ce.77iena@ac-creteil.fr

Cité administrative  
Pré Chamblain  
77010 Melun cedex

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable :  
SNUIPP/FSU

Date du courrier invitant à la négociation préalable : 25 mai 2009

Date/heure/lieu de la négociation : 26 mai 2009 à 10h15 à l'inspection  
académique

### I Participants :

- Représentant le SNUIPP/FSU : Madame CAHIN, Monsieur SUEUR  
- Représentants de l'administration : Madame CHARON, DIMEP, Monsieur MORIN  
IENA,

### II Revendications du SNUIPP/FSU et réponses apportées par l'administration

#### Revendications du SNUIPP/FSU :

##### 1) La carte scolaire du département

Madame CAHIN et monsieur SUEUR soulignent que les mesures de fermeture entraîneront des effectifs chargés, des cours doubles et des conditions de travail difficiles qui ne permettent pas aux enseignants de répondre aux demandes de l'institution. Les effectifs élevés rendent difficile l'accueil de nouveaux élèves en cours d'année.

Même si la situation prévue fait apparaître un solde positif, il ne s'agit que d'une présentation qui masque le manque de moyens.

Ils expriment leurs inquiétudes pour le recrutement la prochaine année, demandent ce qu'il en est des postes de remplacement dont ils soulignent l'insuffisance tant pour le remplacement des congés que celui des stages de formation continue.

##### 2) Le développement de l'école maternelle.

Les représentants du SNUIPP/FSU demandent à ce que tous les enfants de 2 ans dont les parents souhaitent la scolarisation en école maternelle soient scolarisés.

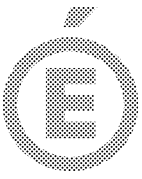
Ils soulignent la distorsion avec les autres départements dont le taux de scolarisation en maternelle est supérieur

à celui de la Seine-et-Marne. Ils réaffirment leur attachement à la tradition de scolarisation précoce. Ils dénoncent le refus de quelques municipalités à scolariser les enfants de 3 ans et la constitution de listes d'attente. Monsieur SUEUR attire l'attention sur la question des « Jardins d'éveil ».

##### 3) L'organisation des RASED et les dispositifs spécialisés d'aide aux élèves en difficulté.

Madame CAHIN et monsieur SUEUR soulignent les difficultés de fonctionnement des réseaux liés au manque de moyens et qui ne seront pas résolus par la nouvelle définition des missions. Ils souhaitent que la difficulté scolaire soit traitée dans toutes ses facettes. Pour cela il faudrait des moyens supplémentaires et émettent également des réserves sur les nouvelles modalités d'intervention des personnels spécialisés et posent la question des frais de déplacement

Le SNUIPP/FSU confirme sa demande d'un collectif budgétaire pour la rentrée 2009.



### - Réponses de l'administration

1) En ce qui concerne la carte scolaire, M. MORIN souligne que les propositions de l'administration aboutissent après la première phase de la carte scolaire à un solde positif de 18 postes devant les élèves pour permettre les mesures de réajustements prenant en compte l'évolution démographique. Cette réserve de principe a été établie en référence aux constats des années antérieures et aux incertitudes d'occupation des logements neufs ou des mutations intra départementales de la population. Le solde des postes dégagés après les mesures de rentrée sera utilisé face aux élèves, permettant ainsi d'améliorer le remplacement.

2) La maternelle : M MORIN souligne que le département applique la loi de 2005 et le Code de l'éducation qui imposent l'accueil des enfants de 3ans, et qui précisent que les enfants de deux ans peuvent être accueillis en fonction des places disponibles.

En ce qui concerne les mesures de carte scolaire, il n'y a pas de mesures de retrait ou de création d'emplois liées à l'accueil des deux ans. Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire, il a été tenu compte de la tradition de scolarisation antérieure en gardant les références des effectifs des années précédentes, plus particulièrement dans les écoles des réseaux de réussite scolaire.

Pour la question des « Jardins d'éveil », M. MORIN rappelle que le projet de Madame La Secrétaire d'Etat à la Famille concerne les structures liées à l'accueil de la « petite enfance ».

3) Pour les postes de RASED, Monsieur MORIN rappelle que l'objectif est la recherche d'une complémentarité de l'ensemble du dispositif de traitement de la difficulté scolaire en référence au plan académique de lutte contre la difficulté scolaire. Les RASED devront intervenir sur les difficultés scolaires qui ne pourront être traitées dans le cadre des différents dispositifs :

- différenciation pédagogique : les difficultés repérées sont traitées dans le cadre du fonctionnement de la classe
- l'aide personnalisée : les difficultés plus lourdes référées au socle commun
- les stages de remise à niveau : stages concentrés (5x 3h) en français et mathématiques

Les enseignants spécialisés sont appelés à exercer auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à des difficultés scolaires graves et relevant d'aides spécialisées à dominante pédagogique ou rééducative.

Il rappelle que la mise en œuvre du plan académique de lutte contre la difficulté scolaire fera l'objet d'un plan local arrêté par l'IEN chargé de circonscription. Il rappelle qu'un groupe de travail, sous l'autorité du Secrétaire Général étudie la question des frais de déplacement d'un ensemble plus large de personnels (enseignants spécialisés, maîtres formateurs itinérants, conseillers pédagogiques, ...)

### III. Conclusions de la négociation

Aucun point d'accord n'a pu être dégagé.